

*Mercredi 1<sup>er</sup> au Samedi 4 Novembre.*

Emploi des journées. — Conseil d'Etat, Scène grave; Dissolution du Corps Législatif en 1815. — Sénat.

Nos journées avaient déjà toute l'uniformité de celles que nous passions à bord du vaisseau. L'Empereur me faisait appeler pour déjeuner avec lui : c'était de dix à onze heures. Le déjeuner fini, après une demi-heure de conversation, je lui lisais ce qu'il avait dicté la veille, et il me dictait de nouveau pour le lendemain. L'Empereur ne s'habillait plus dès le matin ; il ne sortait plus avant le déjeuner, cela lui avait rendu la journée trop décousue et trop longue. Il ne s'habillait plus à présent que sur les quatre heures. Il sortait alors, pour qu'on pût faire son lit et nettoyer sa chambre. Nous allions nous promener dans le jardin. Il affectionnait cette solitude ; je fis couvrir d'une toile l'espèce de berceau qui s'y trouve : on y apporta une table, des chaises, et dès ce moment ce fut là que l'Empereur dictait à celui de ces messieurs qui arrivait de la ville pour le travail.

En face de la maison du propriétaire,

au-dessous de nous, se trouvait une allée bordée de quelques arbres, c'était là que les deux soldats anglais avaient pris postes pour nous surveiller ; mais ils en furent retirés avec le temps, à la demande de notre hôte, qui s'en trouvait choqué pour son propre compte. Néanmoins ils avaient continué de rôder à vue de l'Empereur, attirés par la curiosité, ou conduits par la nature de leurs ordres. Ils finirent par disparaître tout à fait, et l'Empereur prit insensiblement possession de cette allée inférieure. Ce fut pour lui une véritable augmentation de domaine ; il s'y rendait chaque jour après son travail, en sortant du jardin, pour y attendre l'heure de son dîner. Les deux petites demoiselles et leur mère venaient l'y joindre, et lui raconter les nouvelles. Il y retournait aussi parfois après son dîner, quand le temps le permettait : il passait alors la soirée sans qu'il eût besoin d'entrer chez les voisins, ce qu'il ne faisait qu'à la dernière extrémité, et quand il savait surtout qu'il n'y avait pas d'étranger ; ce que j'allais préalablement vérifier au travers des croisées.

Dans une de ces promenades, l'Em-



pereur s'étendit beaucoup sur le Sénat, le Corps Législatif, et le Conseil d'État surtout. Il avait, disait-il, tiré vraiment un grand parti de celui-ci, dans tout le cours de son administration. Je vais tracer ici quelques détails sur ce Conseil d'État, d'autant plus volontiers qu'on en avait fort peu d'idée dans les salons; et comme il ne subsiste plus aujourd'hui sur le même pied, j'intercalerai ici, chemin faisant, quelques lignes sur son mécanisme et ses attributions.

« Le Conseil d'État était généralement » composé, disait l'Empereur, de gens » instruits, bons travailleurs et de bonne » réputation : *Fermont* et *Boulay*, par » exemple, sont certainement de braves » et honnêtes gens. Malgré les immenses » affaires litigieuses qu'ils ont gérées, et » les gros émolumens dont ils jouissaient, » on ne me surprendrait pas du tout si » l'on m'apprenait qu'aujourd'hui ils sont » tout au plus au-dessus de l'aisance. »

L'Empereur employait individuellement les conseillers d'État à tout, disait-il, et avec avantage. En masse, c'était son véritable conseil, sa pensée en délibération, comme les ministres étaient sa pensée en exécution.

Au Conseil d'État se préparaient les lois que l'Empereur présentait au Corps Législatif, ce qui le rendait tout à fait un des élémens de la puissance législative; là se rédigeaient les décrets de l'Empereur, ses réglemens d'administration publique; là s'examinaient, se discutaient et se corrigeaient les projets de ses ministres, etc.

Le Conseil d'État recevait l'appel, et prononçait en dernier ressort sur tous les jugemens administratifs; accidentellement, sur tous les autres tribunaux, même sur la cour de Cassation. Là s'examinaient aussi les plaintes contre les ministres; les appels même de l'Empereur à l'Empereur mieux informé. Ainsi le Conseil d'État, constamment présidé par l'Empereur, et souvent en opposition directe avec les ministres, ou en réformation de leurs actes et de leurs écarts, se trouvait donc naturellement le refuge des intérêts, ou des personnes lésées par quelque autorité que ce fût; et quiconque y a assisté, sait avec quelle chaleur la cause des citoyens s'y trouvait défendue. Une commission de ce conseil recevait toutes les pétitions de l'Empire,



et mettait sous les yeux du Souverain celles qui méritaient son attention.

Il est étonnant combien, à l'exception des gens de lois et des employés de l'administration, le reste, parmi nous, et surtout ce qu'on appelle la société, était dans l'ignorance de notre propre législation politique; on n'avait point du tout d'idées justes du Conseil d'Etat, du Corps Législatif, du Sénat. C'était un adage reçu, par exemple, que le Corps Législatif, réunion de muets, adoptait passivement, sans opposition, toutes les lois qu'on lui présentait : on attribuait à la complaisance et à la servilité ce qui ne tenait qu'à la nature et à la bonté de l'institution.

Les lois préparées dans le Conseil d'Etat étaient présentées par des commissaires tirés de son sein à une commission du Corps Législatif chargée de les recevoir : ils les discutaient ensemble à l'amiable, ce qui les faisait souvent reporter sans bruit au Conseil d'Etat pour y être modifiées. Quand les deux députations ne pouvaient pas s'entendre, elles allaient tenir des conférences régulières sous la présidence de l'Archichan-

cellier ou de l'Archi-trésorier ; de sorte que, quand ces lois arrivaient au Corps Législatif, elles avaient déjà l'assentiment des deux partis opposés. S'il existait encore quelque différence, elle était discutée contradictoirement par les deux commissions, en présence de la totalité du Corps Législatif, faisant les fonctions de jury ; lequel, quand il se trouvait suffisamment éclairé, prononçait en scrutin secret, ayant ainsi la facilité d'émettre en toute liberté son opinion, puisque personne ne pouvait savoir si l'on mettait une boule noire ou une boule blanche. « Aucun mode, assurément, disait l'Empereur, ne pouvait être plus convenable » contre notre effervescence nationale et » notre jeunesse en matière de liberté » politique. »

L'Empereur me demandait si la discussion était bien libre au Conseil d'Etat, si sa présence n'en gênait pas les délibérations. Je lui citai une séance fort longue où il était demeuré constamment seul de son avis, et avait en conséquence succombé. Je fus assez heureux pour lui en rappeler, tant bien que mal, le sujet. Il y fut aussitôt. « Oui, dit-il, ce doit » être une femme d'Amsterdam, sous la



» peine de mort, trois fois acquittée par  
 » les Cours Impériales, et dont la Cour  
 » de Cassation réclamait encore la mise  
 » en jugement. »

L'Empereur voulait que cet heureux concours de la loi eût épuisé sa sévérité à l'égard de l'accusée; que cette heureuse fatalité des circonstances tournât à son profit. On lui répondait qu'il possédait la bienfaisante ressource de faire grâce; mais que la loi était inflexible, et qu'il fallait qu'elle eût son cours. La discussion fut fort longue. M. *Murairé* parla beaucoup et très-bien; il entraîna tout le monde. L'Empereur, qui était constamment demeuré seul, se rendit en prononçant ces paroles remarquables :  
 « Messieurs, on prononce ici par la majorité, je demeure seul, je dois céder; mais je déclare que, dans ma conscience, je ne cède qu'aux formes. Vous m'avez réduit au silence; mais nullement convaincu. »

Dans le monde, où l'on ne se doutait même pas de ce qu'était le Conseil d'État, on était persuadé que personne n'osait y prononcer une parole en sens différent de l'Empereur; et je surprenais fort dans nos salons, lorsque je racon-

tais qu'un jour, dans une discussion assez animée, interrompu trois fois dans son opinion, l'Empereur, s'adressant à celui qui venait de lui couper assez impoliment la parole, lui dit avec vivacité :  
 « Monsieur, je n'ai point encore fini, je vous prie de me laisser continuer. Après tout, il me semble qu'ici chacun a bien le droit de dire son opinion. » Sortie qui, malgré le lieu et le respect, fit rire tout le monde et l'Empereur lui-même.

« Toutefois, lui disais-je, on pouvait s'apercevoir que les orateurs cherchaient à deviner quelle serait l'opinion de Votre Majesté; on se voyait heureux d'avoir rencontré juste, embarrassé de se trouver dans un sens opposé; on vous accusait de nous tendre des pièges, pour mieux connaître notre pensée. » Néanmoins la question une fois lancée, l'amour propre et la chaleur faisaient qu'on soutenait généralement sa véritable opinion, d'autant plus que l'Empereur excitait à la plus grande liberté. « Je ne me fâche point qu'on me contredise, disait-il, je cherche qu'on m'éclaire. Parlez hardiment, » répétait-il souvent, quand on se rendait obscur ou que l'objet était délicat;



» dites toute votre pensée : nous sommes  
 » ici entre nous, nous sommes en fa-  
 » mille. »

On m'a raconté que, sous le consulat ou au commencement de l'empire, l'Empereur eut à combattre, dans un des membres, une différence d'opinion qui devint, par la chaleur et l'obstination de celui-ci, une véritable affaire personnelle et des plus vives. Napoléon se contint et se réduisit au silence; mais à quelques jours de là, à une de ses audiences publiques, arrivé à son antagoniste : « Vous êtes bien entêté, lui dit-il » à demi sérieusement, et si je l'étais » autant que vous!... Toutefois vous avez » tort de mettre la puissance à l'épreuve! » Vous ne devriez pas méconnaître les » infirmités humaines! »

Une autre fois il disait en particulier à un autre membre qui l'avait également poussé à bout : « Ayez donc l'attention » de ménager un peu mon humeur. Dernièrement vous avez été bien loin; vous » m'avez réduit à me gratter la tempe : » c'est un grand signe chez moi; dorénavant évitez de me pousser jusque là. »

Rien n'égalait l'intérêt que la présence et les paroles de l'Empereur répandaient

sur les séances du Conseil d'Etat. Il le présidait régulièrement deux fois par semaine, tant qu'il se trouvait dans la capitale, et alors aucun de nous n'y eût manqué pour tout au monde.

Deux séances, disais-je à l'Empereur, m'avaient surtout laissé les plus vives impressions : l'une de police intérieure, toute de sentiment, lorsqu'il en avait expulsé un membre; l'autre de décision constitutionnelle, lorsqu'il avait dissout le Corps Législatif.

Un parti religieux soufflait les discordes civiles, on colportait en secret et on faisait circuler des bulles et des lettres du Pape. Elles furent montrées à un conseiller d'Etat chargé du culte, qui, s'il ne les propagea lui-même, du moins n'en arrêta, ni n'en dénonça la circulation. Cela se découvrit, et l'Empereur l'interpella subitement en plein conseil. « Quel a pu être votre motif, lui dit-il, » Monsieur? Seraient-ce vos principes » religieux? Mais alors, pourquoi vous » trouvez-vous ici? Je ne violente la » conscience de personne. Vous ai-je » pris au collet pour vous faire mon » conseiller d'Etat? C'est une faveur » insigne que vous avez sollicitée. Vous



» êtes ici le plus jeune et le seul peut-  
 » être qui y soyez sans des titres person-  
 » nels; je n'ai vu en vous que l'héritier  
 » des services de votre père. Vous m'avez  
 » fait un serment personnel; comment  
 » vos sentimens religieux peuvent-ils  
 » s'arranger avec la violation manifeste  
 » que vous venez d'en faire? Toutefois,  
 » parlez: vous êtes ici en famille, vos  
 » camarades vous jugeront. Votre faute  
 » est grande, Monsieur! Une conspiration  
 » matérielle est arrêtée dès qu'on saisit  
 » le bras qui tient le poignard; mais une  
 » conspiration morale n'a point de terme:  
 » c'est une traînée de poudre. Peut-être  
 » qu'à l'heure qu'il est des villes entières  
 » s'égorgent par votre faute. » L'accusé,  
 » confus, ne répondait rien; dès la pre-  
 » mière interpellation il était convenu  
 » du fait. La presque totalité du Conseil,  
 » pour laquelle cet événement était inat-  
 » tendu, gardait, dans son étonnement,  
 » le silence le plus profond. « Pourquoi,  
 » continuait l'Empereur, dans l'obliga-  
 » tion de votre serment, n'êtes-vous pas  
 » venu me découvrir le coupable et sa  
 » machination? Ne suis-je pas abordable  
 » à chaque instant pour chacun de vous?  
 » — Sire, se hasarda de répondre l'inter-

» pellé, c'était mon cousin. — Votre faute  
 » n'en est que plus grande, Monsieur,  
 » répliqua vivement l'Empereur. Votre  
 » parent n'a pu être placé qu'à votre solli-  
 » citation; dès-lors vous avez pris toute  
 » la responsabilité. Quand je regarde que  
 » quelqu'un est tout à fait à moi, comme  
 » vous l'êtes ici, ceux qui leur appartiennent,  
 » ceux dont ils répondent sont,  
 » dès cet instant, hors de toute police.  
 » Voilà qu'elles sont mes maximes. » Et  
 » comme le coupable continuait à ne rien  
 » dire. « Les devoirs d'un conseiller d'Etat  
 » envers moi sont immenses, conclut  
 » l'Empereur; vous les avez violés, Mon-  
 » sieur, vous ne l'êtes plus. Sortez, ne  
 » reparaissez plus ici! » En sortant, comme  
 » il passait assez près de la personne de  
 » l'Empereur, l'Empereur lui dit, en je-  
 » tant les yeux sur lui: « J'en suis navré,  
 » Monsieur; car j'ai présent la mémoire  
 » et les services de votre père. » Et quand  
 » il fut sorti; l'Empereur ajouta: « J'espère  
 » qu'une pareille scène ne se renouvel-  
 » lera jamais; elle m'a fait trop de mal. Je ne  
 » suis pas défiant, je pourrais le devenir!  
 » Je me suis entouré de tous les partis;  
 » j'ai mis auprès de ma personne jusqu'à  
 » des émigrés, des soldats de l'armée de



» Condé; bien qu'on voulût qu'ils m'eussent assassiné, je dois être juste, tous m'ont été fidèles. Depuis que je suis au gouvernement voilà le premier individu, auprès de moi, qui m'ait trahi. Et se tournant vers M. Locré, qui rédigeait les séances du Conseil d'Etat : « Vous écrirez *trahi*, entendez-vous? »

Quel recueil que ces procès-verbaux de M. Locré! Que sont-ils devenus? On y trouverait mot pour mot tout ce que je raconte.

Quant à la dissolution du corps Législatif, le Conseil d'Etat fut convoqué le dernier ou l'avant-dernier jour de décembre 1815. Nous savions que la séance devait être importante, sans pourtant en connaître l'objet : la crise était des plus graves, l'ennemi entrait sur le territoire français.

« Messieurs, dit l'Empereur, vous connaissez la situation des choses et les dangers de la patrie. J'ai cru, sans y être obligé, devoir en donner une communication intime aux députés du Corps Législatif. J'ai voulu les associer ainsi à leurs intérêts les plus chers; mais ils ont fait de cet acte de confiance une arme contre moi; c'est-à-dire

» contre la patrie. Au lieu de me seconder de leurs efforts, ils gênent les miens. Notre attitude seule pouvait arrêter l'ennemi, leur conduite l'appelle; au lieu de lui montrer un front d'airain, ils lui découvrent nos blessures. Ils me demandent la paix à grands cris, lorsque le seul moyen pour l'obtenir était de me recommander la guerre; ils se plaignent de moi, ils parlent de leurs griefs; mais quel temps, quel lieu prennent-ils? n'était-ce pas en famille, et non en présence de l'ennemi, qu'ils devaient traiter de pareils objets? Etais-je donc inabordable pour eux? Me suis-je jamais montré incapable de discuter la raison? Toutefois il faut prendre un parti : le Corps Législatif, au lieu d'aider à sauver la France, concourt à précipiter sa ruine, il trahit ses devoirs; je remplis les miens, je le dissous!.... »

Alors il nous fit faire lecture d'un décret qui portait que deux cinquièmes du Corps Législatif avaient déjà épuisé leurs pouvoirs; qu'au premier janvier un autre cinquième allait se trouver dans le même cas, qu'alors la majorité du Corps Législatif serait réellement composée de gens n'ayant plus



de droit; que, vu ces circonstances, le Corps Législatif était, dès cet instant, prorogé et ajourné, jusqu'à ce que de nouvelles élections l'eussent complété.

Après la lecture, l'Empereur reprit :  
 « Tel est le décret que je rends; et si l'on  
 » m'assurait qu'il doit, dans la journée,  
 » porter le peuple de Paris à venir en  
 » masse me massacrer ici aux Tuileries,  
 » je le rendrais encore; car tel est mon  
 » devoir. Quand le peuple français me  
 » confia ses destinées, je considérai les  
 » lois qu'il me donnait pour le régir; si  
 » je les eusse crues insuffisantes, je  
 » n'aurais pas accepté. Qu'on ne pense  
 » pas que je suis un Louis XVI. Qu'on  
 » n'attende pas de moi des oscillations  
 » journalières. Pour être devenu Empe-  
 » reur, je n'ai pas cessé d'être citoyen.  
 » Si l'anarchie devait être consacrée de  
 » nouveau, j'abdiquerais pour aller dans  
 » la foule jouir de ma part de la sou-  
 » veraineté, plutôt que de rester à la  
 » tête d'un ordre de choses où je ne pour-  
 » rais que compromettre chacun, sans  
 » pouvoir protéger personne. Du reste,  
 » conclut-il, ma détermination est con-  
 » forme à la loi; et si tous veulent au-  
 » jourd'hui faire leur devoir, je dois être

» invincible derrière elle, comme devant  
 » l'ennemi. » On ne fit pas son devoir!...

L'Empereur, contre l'opinion commune, était si peu absolu, et tellement facile avec son Conseil d'Etat, qu'il lui est arrivé plus d'une fois de remettre en discussion, ou même d'annuler une décision prise, parce qu'un des membres lui avait donné depuis, en particulier, des raisons nouvelles, ou s'était appuyé sur ce que son opinion personnelle, à lui Empereur, avait influé sur la majorité. Qu'on demande aux chefs de sections surtout?

De même que l'Empereur avait coutume de livrer à des membres de l'Institut toute idée scientifique qui lui venait en tête, de même il livrait toutes ses idées politiques à des conseillers d'Etat; souvent même ce n'était pas sans des vues particulières et quelquefois secrètes. C'était un moyen sûr, disait-il, de faire creuser une question, de connaître la force d'un homme, ses penchans politiques, d'essayer sa discrétion, etc. J'ai la certitude qu'en l'an XII il a été confié à trois conseillers d'Etat l'examen d'une question bien extraordinaire: celle de la suppression du Corps Législatif. La



majorité fut pour l'approbation, un seul s'éleva contre avec force, et parla longtemps et fort bien. L'Empereur, qui avait présidé avec beaucoup d'attention et de gravité, sans laisser échapper aucune parole ni indice d'opinion, termina la séance en disant : « Une question aussi » grave mérite bien qu'on y pense, nous » y reviendrons. » Mais elle n'a jamais reparue.

Il eût été heureux qu'on eût agi de même lors de la suppression du Tribunal; car elle a été, dans le temps, et est demeurée un grand sujet de déclamation et de reproche. Pour l'Empereur, il n'y vit que la suppression d'un abus coûteux, une économie importante.

« Il est certain, prononçait-il, que le » Tribunal était absolument inutile, et » coûtait près d'un demi-million; je le » supprimai. Je savais bien qu'on crierait » à la violation de la loi; mais j'étais fort, » j'avais la confiance entière du peuple, » je me considérais comme réformateur. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que je le fis » pour le bien. J'eusse dû le créer au » contraire, si j'eusse été hypocrite ou » mal intentionné; car, qui doute qu'il » n'eût adopté, sanctionné au besoin,

» mes vues et mes intentions; mais c'est » ce que je n'ai jamais recherché dans » tout le cours de mon administration; » jamais on ne m'a vu acheter aucune » voix, ni aucun parti par des promesses, » de l'argent ou des places; non, jamais! » et si j'en ai donné à des ministres, à » des conseillers d'Etat, à des législateurs, » c'est que ces choses étaient à donner, » et qu'il était naturel et même juste » qu'elles fussent distribuées à ceux qui » travaillaient près de moi.

» De mon temps tous les corps consti- » tués ont été purs, irréprochables, je » le prononce; ils agissaient par conviction : la malveillance et la sottise pou- » vaient dire le contraire; elles avaient » tort. Et si on les a condamnés, c'est » parce qu'on n'a pas su ou qu'on n'a pas » voulu savoir; et puis aussi à cause du » mécontentement et de l'opposition du » temps, et par-dessus tout encore à » cause de cet esprit d'envie, de détraction et de moquerie qui nous est si » particulièrement naturel.

» On a beaucoup accusé le Sénat; on a » beaucoup crié au *servilisme*, à la bassesse; mais des déclamations ne sont » pas des preuves. Qu'eût-on donc voulu



» du Sénat? Qu'il eût refusé des cons-  
 » crits? Que les commissions de la liberté  
 » individuelle et de la presse eussent fait  
 » esclandre contre le gouvernement?  
 » Qu'il eût fait ce que plus tard, en 1815,  
 » a fait une commission du Corps Legis-  
 » latif? Mais voyez où celle-ci nous a  
 » menés. Je doute qu'aujourd'hui les  
 » Français lui portent une grande recon-  
 » naissance. Le vrai est que toutes nos  
 » circonstances étaient forcées; les gens  
 » sages le sentaient et savaient s'y plier.  
 » Ce qu'on ignore, c'est que, dans pres-  
 » que toutes les grandes mesures, des  
 » Sénateurs venaient, avant de voter, me  
 » produire à l'écart et quelquefois très-  
 » chaudement, leurs objections ou même  
 » leurs refus, et qu'ils s'en retournaient  
 » convaincus ou par mes raisonnemens  
 » ou par la force et l'imminence des  
 » choses.

» Si je ne faisais pas bruit de tout cela,  
 » c'est que je gouvernais en conscience,  
 » et que je dédaignais la charlatanerie ou  
 » tout ce qui pouvait être pris pour elle.

» Les votes du Sénat étaient à peu près  
 » constamment unanimes, parce que la  
 » conviction y était universelle. On a  
 » essayé de relever beaucoup, dans le

» temps, une imperceptible minorité,  
 » que les louanges hypocrites de la mal-  
 » veillance, leur pure vanité ou tout autre  
 » travers de caractère, poussaient à une  
 » opposition sans danger. Mais ceux qui  
 » la composaient ont-ils tous montré,  
 » dans nos dernières crises, une tête bien  
 » saine ou un cœur bien droit? Je le  
 » répète, la carrière du Sénat a été irré-  
 » prochable: l'instant seul de sa chute  
 » a été honteux et coupable. Sans titre,  
 » sans pouvoir, et en violation de tous  
 » les principes, il a livré la patrie, et  
 » consommé sa ruine. Il a été le jouet  
 » de hauts intrigans qui avaient besoin  
 » de discréditer, d'avilir, de perdre une  
 » des grandes bases du système moderne.  
 » Et il est vrai de dire qu'ils ont com-  
 » plètement réussi; car je ne sache pas  
 » de corps qui doive s'inscrire dans l'his-  
 » toire avec plus d'ignominie que le  
 » Sénat. Toutefois il est juste encore  
 » d'observer que cette tache n'est pas  
 » celle de la majorité, et que, parmi les  
 » délinquans, se sont trouvés une foule  
 » d'étrangers, au moins indifférens  
 » désormais à notre honneur et à nos  
 » intérêts.»

Le Conseil d'Etat, lors de l'arrivée de



M. le comte d'Artois, s'agita comme il put pour s'attirer son attention et capter sa bienveillance. Il lui fut présenté deux fois, et sollicita d'envoyer une députation à Compiègne au-devant du Roi. Le Lieutenant-Général du royaume répondit à cette dernière demande que le Roi en recevrait volontiers les membres individuellement; mais qu'on ne devait pas songer à lui envoyer une députation. Il est vrai de dire que les gros bonnets, c'est-à-dire les chefs de sections, étaient absens. Tout ce mouvement d'ailleurs n'avait d'autre but que de tâcher de ne pas perdre le traitement, peut-être même d'être conservé. Ainsi le Conseil d'Etat fit tout aussitôt son adhésion aux résolutions du Sénat, évitant à la vérité toute expression qui eût pu être injurieuse pour l'Empereur : « Et vous l'avez signée? me » dit l'Empereur. — Non, Sire, je refusai » ma signature à cette adhésion, soutenant que c'était une insigne folie que » de prétendre demeurer successivement » le conseiller et l'homme de confiance » de deux antagonistes; et que d'ailleurs » si le vainqueur s'y entendait bien, le » meilleur gage à présenter à son attention devait être la fidélité et le respect

» envers le vaincu. — Et vous raisonnez » juste, observa Napoléon. »

*Dimanche 5.*

Paroles vives. — Circonstances caractéristiques.

Nous nous trouvions à peu près tous réunis auprès de l'Empereur dans le jardin. Ceux de la ville se plaignaient fort de la manière dont ils y étaient, ainsi que des vexations toujours renouvelées dont ils étaient l'objet. L'Empereur, qui depuis près de quinze jours avait vainement établi le système de ne rien traiter sur cet article que par écrit, comme la manière la plus digne, la plus convenable et la plus propre à amener des résultats; qui avait même arrêté une note à ce sujet, laquelle avait dû être remise depuis long-temps, et ne l'avait jamais été, y revint plusieurs fois sous différentes formes, et quelques-unes assez piquantes. Tous les raisonnemens et toutes les observations indirectes s'appliquaient au Grand-Maréchal. Celui-ci finit par s'en fâcher; car, quels bons naturels n'aigrissent pas les infortunes! Il s'exprima très-vivement; sa femme, très-près de la porte, désespérant de neutraliser l'orage, s'esquiva. Je pus